

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : AZULEO

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire, Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/importateur

ISK Biosciences Europe N.V.
Pegasus Park - De Kleetlaan 12B
B-1831 Diegem
BELGIQUE

Distributeur / Fournisseur

CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.
1 bis avenue du 8 mai 1945 Bâtiment Equinoxe II
78280 Guyancourt
FRANCE

Information aux clients

: Tel : +33 1 30 23 13 13
Email : SDS@corteva.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 975 182 341

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Étiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

maine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index REACH Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Cyazofamide	120116-88-3 616-166-00-8	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 10 - <= 20
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl]-.omega.-hydroxy-	67674-67-3	Acute Tox. 4; H332 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - <= 20
Methylene polymethylnaphthyl sulfonate, sodium salt	81065-51-2 617-192-2	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - <= 5
Docusate sodique	577-11-7 209-406-4 01-2119491296-29-	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - <= 5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version 1.1 Date de révision: 15.01.2025 Numéro de la FDS: 750075100092 Date de dernière parution: 22.08.2022
Date de la première version publiée: 22.08.2022

	0046, 01- 2119491296-29-0047		
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	55965-84-9 611-341-5 613-167-00-5	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100 Limite de concentra- tion spécifique Skin Corr. 1C; H314 ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315 0,06 - < 0,6 % Eye Irrit. 2; H319 0,06 - < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317 ≥ 0,0015 % Eye Dam. 1; H318 ≥ 0,6 % Skin Sens. 1; H317 ≥ 0,0050 %	< 0,0005
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	2682-20-4 220-239-6 613-326-00-9	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité	< 0,0005

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version 1.1	Date de révision: 15.01.2025	Numéro de la FDS: 750075100092	Date de dernière parution: 22.08.2022 Date de la première version publiée: 22.08.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

		chronique pour le milieu aquatique): 1	
		Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 ≥ 0,0015 %	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| Conseils généraux | : | En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin. |
| En cas d'inhalation | : | Déplacer immédiatement à l'air frais.
Consulter un médecin si nécessaire. |
| En cas de contact avec la peau | : | Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
En cas d'irritation, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Tenir les paupières écartées et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion | : | Se rincer la bouche à l'eau.
Ne PAS faire vomir.
Appeler immédiatement le centre anti-poison ou un docteur afin d'obtenir des conseils de soins. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|-----------|---|--|
| Symptômes | : | Le contact avec les yeux peut provoquer les symptômes suivants:
Irritation des yeux |
| | | Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants:
Peut provoquer une allergie cutanée. |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---------------------------------|
| Traitement | : | Traiter de façon symptomatique. |
|------------|---|---------------------------------|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool
Moyens d'extinction inappropriés	: Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Produits de combustion dangereux	: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Méthodes spécifiques d'extinction	: Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Évacuer la zone. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	: Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
---------------------------	--

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	: Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
---	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Stocker dans un récipient fermé. Conserver dans des con-
teneurs de stockage et les con- teneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des
teneurs législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage : Oxydants forts
en commun

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

no 1107/2009 .

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Docusate sodique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	13 mg/m3
	Travailleurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	18,8 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	18,8 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Docusate sodique	Eau douce	0,0066 mg/l
	Eau de mer	0,0066 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,066 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	122 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,653 mg/kg
	Sédiment marin	0,0653 mg/kg
	Sol	0,138 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Remarques : Gants de protection Des gants résistant aux produits chimiques (EN374) devraient être utilisés à chaque utilisation de ce produit.

Protection de la peau et du corps : Porter un équipement de protection adéquat.

Protection respiratoire : Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise lors de l'application. Néanmoins, des gants et une che-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

mise à manches longues doivent être portés lors de la manipulation des plantes traitées après l'application.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : opaque, liquide

Couleur : blanc cassé

Odeur : Sans odeur

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point/ intervalle de fusion : Pas de données disponibles.

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 79 °C

Température d'auto-inflammation : 436 °C

pH : 7,17
Concentration: 1 %

Viscosité
Viscosité, dynamique : 63 - 515 mPa.s (40 °C)

156 - 914 mPa.s (20 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : 1,0809 (20 °C)

Densité : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Auto-inflammation : 436 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e).

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,915 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: Aérosol
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Composants:

Cyazofamide:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl]-.omega.-hydroxy-:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.050 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Lapin): 2,3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Methylene polymethylnaphthyl sulfonate, sodium salt:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.786 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Docusate sodique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.100 mg/kg
Remarques: Peut provoquer un léger mal de ventre ou de la diarrhée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): > 10.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 66 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,33 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 87,12 mg/kg

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 183 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat, mâle): 235 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,11 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 242 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

Composants:

Methylene polymethylnaphthyl sulfonate, sodium salt:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Docusate sodique:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Provoque des brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritation des yeux
Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

Composants:

Cyazofamide:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl]-.omega.-hydroxy-:

Résultat : Corrosif

Methylene polymethylnaphthyl sulfonate, sodium salt:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation des yeux

Docusate sodique:

Espèce : Lapin

Résultat : Corrosif

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Espèce : Lapin

Résultat : Corrosif

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin

Résultat : Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Cyazofamide:

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Methylene polymethylnaphthyl sulfonate, sodium salt:

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Docusate sodique:

Espèce : humain

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Espèce : Cobaye

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants:

Cyazofamide:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Une évidence de poids suggère que la substance n'est pas génotoxique.

Docusate sodique:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres.

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes, Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Négatif dans des tests de toxicologie génétique.

Cancérogénicité

Composants:

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Cyazofamide:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Docusate sodique:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
Les données disponibles ne permettent pas d'évaluer le risque de malformations congénitales., Les données dispo-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

nibles ne permettent pas d'évaluer le risque de foetotoxicité.

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Evaluation N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le fœtus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Evaluation N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Composants:

Cyazofamide:

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl]-.omega.-hydroxy-:

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Methylene polymethylnaphthyl sulfonate, sodium salt:

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Docusate sodique:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl]-.omega.-hydroxy-:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Docusate sodique:

Remarques : Peut provoquer un léger mal de ventre ou de la diarrhée.

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Remarques : Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Composants:

Cyazofamide:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl]-.omega.-hydroxy-:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

Methylene polymethylnaphthyl sulfonate, sodium salt:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Docusate sodique:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux poumons.

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux poumons.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 67,89 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnies): 13,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 48,71 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

Cyazofamide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,107 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1,107 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,081 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,023 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,09 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,01 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl]-.omega.-hydroxy-:

Toxicité pour les poissons : CL50 : > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Methylene polymethylnaphthyl sulfonate, sodium salt:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 20 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Docusate sodique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 68 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Méthode non spécifiée.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 6,6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,19 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Copepode marin (acartia tonsa)): 0,007 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,027 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,00049 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

CE50r (Skeletonema costatum (Diatomée)): 0,0052 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,05 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)
Type de Test: dynamique

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,77 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

	Durée d'exposition: 96 h Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,93 - 1,9 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Algues (selenastrum capricornutum)): 0,158 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 CE50r (Skeletonema costatum (Diatomée)): 0,0695 mg/l Durée d'exposition: 72 h EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,024 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 10
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,04 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnies Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Cyazofamide:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable

Methylene polymethylnaphthyl sulfonate, sodium salt:

Biodégradabilité : Remarques: Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène).

Docosate sodique:

Biodégradabilité : Inoculum: Boues activées, non adaptées
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

Photodégradation : Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)
Produit sensibilisant: Radicaux OH
Constante de vitesse: 2,31E-11 cm³/s
Méthode: Estimation

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: < 50 %
Durée d'exposition: 10 jr

Photodégradation :

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Concentration: 10 mg/l
Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 17 %
Durée d'exposition: 36 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl]-.omega.-hydroxy-:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Methylene polymethylnaphthyl sulfonate, sodium salt:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Docusate sodique:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): 3,47 - 3,78
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,998
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Bioaccumulation : Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

octanol/eau

ou Log Pow < 3).

log Pow: -0,486

Méthode: Mesuré

Remarques: 2-méthyl-4-isothiazol-3-one (MIT):

log Pow: 0,401

Méthode: Mesuré

Remarques: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazol-3-one (CMIT):

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: log Pow: -0,75

Méthode: Mesuré

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl]-.omega.-hydroxy-:

Répartition entre les compar- : Remarques: Aucune donnée trouvée.
timents environnementaux

Methylene polymethylnaphthyl sulfonate, sodium salt:

Répartition entre les compar- : Remarques: Aucune donnée trouvée.
timents environnementaux

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Répartition entre les compar- : Koc: 28
timents environnementaux

Méthode: Estimation

Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Répartition entre les compar- : Remarques: Aucune donnée trouvée.
timents environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl]-.omega.-hydroxy-:

Evaluation : Ce mélange n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Methylene polymethylnaphthyl sulfonate, sodium salt:

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Docusate sodique:

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Composants:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl]-.omega.-hydroxy-:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

Methylene polymethylnaphthyl sulfonate, sodium salt:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Docusate sodique:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	:	UN 3082
RID	:	UN 3082
IMDG	:	UN 3082
IATA	:	UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Cyazofamid)
RID	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Cyazofamid)
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Cyazofamid)
IATA	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Cyazofamid)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	:	9
RID	:	9
IMDG	:	9
IATA	:	9

14.4 Groupe d'emballage

ADR		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Code de restriction en tunnels	:	(-)
RID		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

IMDG

Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F
Remarques	: Stowage category A

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 964
Instruction d'emballage (LQ)	: Y964
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 964
Instruction d'emballage (LQ)	: Y964
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

RID

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

IMDG

Polluant marin	: oui(Cyazofamid)
----------------	-------------------

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

La(Le) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

No ICPE	Désignation de la rubrique
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009.

Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion.
H310 : Mortel par contact cutané.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

H311	: Toxique par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. EC-Number - Numéro de la communauté européenne REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques.

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AZULEO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.08.2022
1.1	15.01.2025	750075100092	Date de la première version publiée: 22.08.2022

Code du produit: 3PP_U4S-4-1

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR